

500 acteurs de la santé publique manifestent leur opposition à l'amendement de la loi Macron concernant la publicité sur l'alcool.

Alors que l'Assemblée Nationale a adopté dans le cadre de la loi Macron, un amendement permettant une distinction entre l'information et la publicité sur l'alcool, les acteurs de santé publique ont souhaité réagir. Réunis, hier aux 10^{ème} Journées de la Prévention et de la Santé Publique, ils ont voté une **Motion symbolique de soutien à la Ministre de la santé pour le maintien de la loi Evin.**



« La recherche d'ivresse est véritablement marquée dans les jeunes générations. En 10 ans, la part des 18-25 ans ayant connu une ivresse dans l'année est passée de 33% à 46% et la part de ceux en ayant connu au moins trois a presque doublé, de 15% à 29% » alerte François Bourdillon, directeur général de l'Inpes.

Les femmes et les étudiantes s'alcoolisent de plus en plus...

Selon les données du Baromètre Santé Inpes 2014, les femmes sont plus nombreuses qu'en 2010 à boire des quantités excessives d'alcool en une occasion (plus de 6 verres) : 24% en 2014 vs 21% en 2010. La fréquence des ivresses est particulièrement en hausse : **5% des femmes ont déclaré au moins trois ivresses dans l'année (vs 4 % en 2010) et 2% plus de 10 ivresses (vs 1% en 2010)**. Toutes ces hausses sont statistiquement significatives.

En analysant ces résultats selon la situation professionnelle, il ressort que les évolutions à la hausse sont particulièrement marquées chez les étudiantes. Ainsi, **28% d'entre elles ont connu au moins 3 ivresses dans l'année (19 % en 2010 ; 8 % en 2005) et 11% déclarent plus de 10 ivresses dans l'année (7 % en 2010 ; 2 % en 2005)**.

Une analyse par type d'alcool montre que la bière est de plus en plus consommée par les jeunes femmes : sa consommation hebdomadaire concernait 7% des 18-25 ans en 2005, **9% en 2010 et atteint 16% en 2014**. Par ailleurs, la consommation hebdomadaire de vin connaît une forte augmentation parmi les jeunes de 18-25 ans (**24% en 2014 vs 18% en 2010**), quel que soit le sexe.

« Alors même que les dernières données du Baromètre Santé confirment la nécessité de renforcer la prévention et notamment auprès des jeunes, l'amendement à la loi Macron voté à l'Assemblée nationale vide définitivement la loi Evin de sa substance » s'inquiète François Bourdillon.

CONTACTS PRESSE

Inpes : Vanessa Lemoine – Tél : 01 49 33 22 42 – E-mail : vanessa.lemoine@inpes.sante.fr